

## COMMISSION FORMATION DU 18 SEPTEMBRE 2015

### DU C.E. P.P.P. Magasins PIMKIE

Participant.es :

- Maley UPRAVAN RS CE FO
- Sandra MORIN Elue Suppléante CGT
- Christelle DELEFORTRIE, RS CE CGT
- Myriam BOUZAR RS CE CFE CGC
- Marie-Annick BALCON Elue Titulaire CFDT

Absentes excusées :

- Jocelyne PELLETIER, Elue Suppléante CFE CGC
- Noëlle MAZAUD Elue
- Sandra GAUTIER Elue Suppléante FO

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- Désignation d'un président de commission
- Bilan des actions de formation réalisées en 2014
- Bilan des actions de formation réalisées et prévisionnelles années 2015 à fin juin.
- Les orientations 2015.

Les membres de la commission désignent Maley Upravan, présidente, à l'unanimité.

### OBSERVATIONS DE LA COMMISSION FORMATION

Il est à noter que le financement de la formation professionnelle a subi une réforme importante par la loi du 5 mars 2014, avec notamment :

- La mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 d'un CPF (Compte Personnel de Formation), géré par la caisse des dépôts. Ce compte suit le salarié tout au long de sa vie professionnelle, il lui donne accès à des formations qualifiantes qui permettent d'acquérir des compétences répondant aux besoins des employeurs et en phase avec les secteurs d'activité les plus porteurs.
- Le plan de formation qui est désormais sous la responsabilité de l'employeur lequel décide librement des montants affectés. Il n'a plus aucune obligation en la matière.



En revanche l'employeur, s'il n'a plus de contrainte financière encadrée, garde son obligation de formation et d'adaptation à l'emploi de ses salariés. Il sera d'ailleurs pénalisé si le salarié pendant 6 ans ne bénéficie ni d'augmentation de salaire ni de formation.

- Une contribution financière unique réduite est versée par l'employeur pour financer les formations qualifiantes au bénéfice des salariés. Mutualisées ces contributions viendront financer l'accès des salariés au compte personnel de formation (CPF) au CIF et à la professionnalisation.
- Un entretien professionnel est désormais obligatoire tous les deux ans pour permettre d'étudier les perspectives professionnelles des salariés et de faire le bilan des formations déjà suivies. Tous les six ans, cet entretien est complété par un bilan du parcours professionnel du salarié avec son employeur.

**La commission s'interroge sur les outils de suivi mis en place pour centraliser et traiter les contenus des 1 056 entretiens professionnels déjà assurés (67 %) ? Comment sont traités les questionnaires retournés au service formation, tous les entretiens sont ils revenus au siège ?**

Pour rappel : en 2014 l'effectif des magasins était de 860 Employés CDI et 534 AM CDI. (1 394 au total toutes catégories confondues). (source Bilan Social) PPP pour information

Suite au transfert des salariés du site de Neuville en Ferrain vers la société PPP, au 31 juillet 2015 l'établissement PPP comptait 1 563 CDI

## **SUR LE BILAN DES ACTIONS DE FORMATION REALISEES EN 2014 PAR LE BIAIS DU PLAN DE FORMATION**

61,50 % de l'effectif du réseau relevait de la catégorie Employés ; 38,5 % de la catégorie AM/Cadres.

208 employés ont reçu une formation soit 24 % d'entre eux.

**L'effort apprécié en 2013 en faveur de cette catégorie n'a pas perduré.**

666 AM/Cadres ont reçu une formation soit 1,25 formation par salarié.

La chance d'accès à la formation entre les deux collègues n'a jamais été aussi déséquilibrée.

**Comment la direction explique cet état de fait, a-t-elle une réelle volonté de formation à destination des vendeuses ?**

La commission relève que le budget global consacré à la formation professionnelle par l'entreprise a été de 1,92 % de la masse salariale en 2014, contre 1,98 % en 2013, 2,28 % en 2012. Une tendance à la baisse.



**Dans les formations vendeuses non imputables : 3 h par vendeuse, de quoi s'agit il ?  
Peut on sérieusement parler de formation n'est ce pas plutôt un temps  
d'accueil /d'intégration ?**

Compte tenu du nombre de vendeuses intégrées en magasin sur une année la possibilité de 3 heures de formation est elle connue ? Pour rappel taux de turn-over proche de 35 %.

**La Direction peut elle prendre les dispositions pour diffuser l'information ?**

Observation : sur Eléments non imputables, catégorie 2 Ventes morpho styles couleurs total à zéro or 68 heures sont portées pour 1 411 € ? **A combien de personne ce budget a-t-il profité ?**

Le nombre de stagiaires et le nombre d'heures stagiaires augmentent en 2014 par rapport à 2013... 874 personnes en 2014 sont allées en formation pour 8 078 heures contre 800 personnes en 2013 pour 7 696 heures. En revanche la moyenne d'heures de formation par personne baisse : 9,24 h / stagiaire en 2014, 9,62 h / stagiaire en 2013. (soit - 5 %).

En termes de budget : l'entreprise consacre 227 € par salarié au titre de la formation.

**Si la Direction met en avant consacrer plus que le légal à la formation, est-ce suffisant pour répondre aux besoins : comment ces besoins sont ils chiffrés ? Le sont-ils ?**

## **SUR LE CONTENU**

Les thèmes ont peu évolué, 4 nouveaux intitulés de formation :

- Accompagnement à la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)
- Comprendre l'économie d'entreprise
- Transmission du savoir
- Conduire et réussir l'entretien d'évaluation suivi par 13 personnes alors que 534 RM/RA en magasin susceptibles de conduire ces entretiens.

**Quel est le contenu de la formation Transmission du savoir ? 8 personnes : quelles sont elles ? Comment ont-elles été sélectionnées ?**

La formation « **Gérer l'agressivité des clients** » reçue favorablement par le CE l'année dernière a bien été déployée 82 personnes en 2014 contre 18 en 2013.

La commission regrette à nouveau que les vendeuses soient si peu formées, quand elles le sont c'est souvent pour accéder à un post de RA, si ce c'est une bonne chose, les magasins ont néanmoins besoin de vendeuses performantes !

## **SUR LE BILAN DE COMPETENCE**

6 demandes ont été formulées par les salariés 5 acceptées.  
C'est globalement très peu eu égard aux effectifs !



## Une démarche toujours taboue ?

### **SUR LE CIF**

Le nombre de demandes est sensiblement stable sur les 5 dernières années.

26 demandes, 7 acceptées, soit 27 % de dossiers aboutis. (40,74 % en 2013, 48 % en 2012, et 61 % en 2011)

Une baisse qui s'est fortement accentuée.

### **SUR LE DIF**

149 personnes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du DIF, pour une moyenne de 16 heures 94. ( 2 525 heures pour un droit ouvert total de 106 324 heures soit un taux de transformation de 0,2 % !)

La commission dénonce la pertinence de l'information portée au bilan réalisé, (297 reçues, 269 acceptées, refusées 28 puisque les demandes se sont cumulées au fur et à mesure des années et non satisfaites !).

**Quoiqu'il en soit le DIF disparaît au profit du CPF, comment la société va-t-elle inciter les salariés à faire valoir ce droit ?**

### **VAE**

**Que sont devenues les 2 demandes déposées ?**

### **SUR L'APPRENTISSAGE ;**

32 contrats sur l'année 2014 contre 44 en 2013.

Taux de réussite des formations terminées à 74 %, 3 intégrations définitives en entreprise sous CDI

### **SUR LA PROFESSIONNALISATION,**

37 salariés sous contrats de professionnalisation contre 71 sur 2013

55 salariés ont terminé leur formation en 2014, 33 ont réussi soit un taux de réussite de 60 %.

Moins de contrats mais une meilleure réussite.

*L'alternance annoncée comme une volonté phare de l'entreprise est très fortement en baisse...*

**Comment la Direction l'explique ?**

### **Sur les stagiaires écoles :**

Un chiffre qui augmente d'année en année

507 en 2014

474 en 2013

409 en 2012

366 en 2011

378 en 2010

26 % d'augmentation en 5 ans.



**Est-ce pour pallier aux baisses d'effectifs en magasin ?**

**SUR LE BILAN DES ACTIONS DE FORMATION REALISEES ET PREVISIONNELLES ANNEES 2015 A FIN JUIN.**

**Il avait été annoncé la mise en place d'une nouvelle formation « Culture Mode » qui sera dispensée par les ADR au sein des R.R.R. Qu'en est il nous n'en retrouvons pas trace ?**

**Pour un prévisionnel de 13 011 heures 4 439 sont consommées soit 34 % du budget horaire c'est très peu ? Que se passe t il ?**

EN termes de budget, 160 734 € utilisés sur 509 071, soit 31 % !

Ce document a-t-il été révisé suite à la fusion avec le site de Neuville en Ferrain ?

**Y'a-t-il eu révision du budget ? Si oui de quel ordre ?**

**Qui est l'heureux élue à la formation « présider un CHSCT ? »**

**Qui est formé au néerlandais ?**

La formation : « piloter mon entretien annuel » a été dispensée à 8 personnes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 aucune prévision au second semestre alors qu'un nouveau support est d'ores et déjà utilisé ? **Comment sont censées travailler les personnes concernées ?**

**1201 stagiaires d'ici la fin de l'année (692 au premier semestre) est-ce bien envisageable et réaliste ?**

**Concernant la formation management en magasin : où en est la refonte du contenu ?**

**Quel est le cabinet retenu ? Sur quels critères l'a-t-il été ? Qui a été décideur ?**

**ANALYSE DE LA DADS**

La commission relève que les informations portées sur la 2483 ne correspondent pas aux informations portées sur bilan de formations réalisées 2014. Ni en termes d'effectifs, ni en terme d'heures.

Sur le CERFA 7 994 sur le bilan 8 078.

Effectifs stagiaires 531 au bilan 874.

**Pouvons nous avoir des explications ?**

**ORIENTATIONS 2016**



Concernant l'alternance : peut-on parler d'un « vivier important » quand on a 3 intégrations en 2014, et une baisse significative du nombre de contrats ?

Pour le logiciel de suivi des entretiens professionnels et demandes de formation des collaborateurs : qui en réflexion ? où est la réflexion ? qui sera décisionnaire ?

Les formations linguistiques en fonction des besoins des services concernés, combien de demandes ont été formulées ?

Sur la réflexion menée par la CPNEFP et non l'entreprise pour la mise en place de CQPI, comment en faire un objectif de formation alors qu'il n'est pas défini et que l'entreprise n'est pas décisionnaire sur le sujet ?

**A qui la société envisage de proposer ces certifications ? sur quels critères ? Quelle reconnaissance dans la classification et en termes de salaires ?**

Une réunion est fixée le jeudi 29 octobre 2015, 8 h 30.

Maley Upravan

Présidente de la Commission

